



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 28 avril 2022

Présidence : André ANTONINI

Secrétaire de séance : Marcel CULEDDU

Présents : Claude ADAM - Olivier FREMIOT

Absent excusé : Francis BERNAVILLE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Feuilles de matchs manquantes

*Reports/Modifications d'horaires – Terrains

*Suspension terrain

*Obligations clubs

*Retraits/Forfaits Généraux

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

N°MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
23655166	24/04/22	SENIORS	D3 C	CHAMPS 2	NANTEUIL 2
23655256	24/04/22	SENIORS	D3 D	COMBS CA 2	CHEVRY COSSIGNY 1
23714539	24/04/22	SENIORS	D4 D	BRESMONT/MISY 1	VARENNES 1
23662272	24/04/22	VETERANS	D2 B	THORIGNY 11	PONTAULT UMS 11
23700950	24/04/22	VETERANS+45	GROUPE B	PAYS CRECOIS 21	DAMMARTIN 21
23670819	24/04/22	U18	D2 C	VARENNES 1	LE MEE SPORTS 1
23670001	24/04/22	U16	D1	BAGNEAUX NEMOURS 1	BRIARD 1
23670368	23/04/22	U16	D2 A	MEAUX ACADEMY 2	VILLEPARISIS 1
23734872	24/04/22	U16	D3 A	ST MARD 1	VILLEPARISIS 2
23735337	24/04/22	U16	D3 B	COULOMMIERS BRIE 1	VAIRES 2

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

N°MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
23706462	17/04/22	CDM	D2A	ANNET 5	LAGNY MESSAGERS 5

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

N°MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
23735853	10/04/22	U16	D3F	BRESMONT FC 1	PAYS BIERES 1
<i>La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant BRESMONT FC et d'en attribuer le gain (3 points ; 0 but) du match au club visiteur PAYS BIERES</i>					

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

MATCHS SANS DATE DE JEU

N°Match	Equipes	Catégorie/Compétitions	Dates	
			Ancienne	Nouvelle
23653687	Lognes 1 - Chelles 1	Seniors D1	27/03/2022	19/05/2022
23653679	Chelles 1 - Roissy US 1	Seniors D1	22/05/2022	11/05/2022
23653879	Vaires 2 - Goellycompans 1	Seniors D2A	26/05/2022	12/05/2022
23654139	Melun FC 3 - Ol. Loing 1	Seniors D2C	10/04/2022	19/05/2022
23654141	Bagneaux 1 - Bussy 1	Seniors D2C	26/05/2022	19/05/2022
23655075	Magny 1 - Val de l'Yerres 1	Seniors D3B	24/04/2022	19/05/2022
23655247	Chevry 1 - Lesigny 2	Seniors D3D	26/05/2022	19/05/2022
23655254	Champs FC 1 - Mormant FC 1	Seniors D3D	01/05/2022	19/05/2022
23706210	Emerainville 5 - Coubert 5	CDM D2B	24/04/2022	19/05/2022
23701394	Moret-Vx 21 - Ol.Loing/Ptg Font.21	+45 ANS Gr.G	10/04/2022	19/05/2022
23670370	Val de France/Esbly 1 – St Pathus 1	U16 D2A	24/04/2022	19/05/2022
23735679	Jouy Yvron 1 – Boissise Pringy 2	U16 D3E	17/04/2022	19/05/2022
23661605	Briard SC 1 - Melun FC 2	U14 D1	21/05/2022	19/05/2022

Considérant que les clubs des rencontres listées ci-dessus ne disposent plus de créneaux libres pour planifier la rencontre.

Considérant que la Commission a décidé de planifier par défaut les rencontres au 19/05/2022 (sans horaire) ou au 11/05/2022 et 12/05/2022 pour les clubs ayant déjà des rencontres au 19/05/2022

Par ces motifs, la Commission demande aux clubs concernés de fournir leurs propositions et accords pour la planification des rencontres.

- Concernant les rencontres prévues les 11/05 et 12/05/2022, dans le cas où aucune proposition suivie d'accords concernant un éventuel changement (date / horaire) validés au plus tard au 05/05/2022, l'horaire des rencontres seraient de **20h30 (20h00** pour une rencontre U14/U16/U18)
- Concernant les rencontres prévues le 19/05/2022, dans le cas où aucune proposition suivie d'accords concernant un éventuel changement (date / horaire) validés au plus tard au 12/05/2022, l'horaire des rencontres seraient de **20h30 (20h00** pour une rencontre U14/U16/U18)

N°Match	Equipes	Catégorie/Compétitions	Dates
---------	---------	------------------------	-------

			Ancienne	Nouvelle
23654985	Plaine France 1 – Brie FC 1	Seniors D3A	24/04/2022	08/05/2022
23706210	Emerainville 2 – Marles 0	Seniors D4C	24/04/2022	08/05/2022

Considérant que les clubs des rencontres listées ci-dessus ne disposent plus que d'un créneau libre pour planifier la rencontre.

La Commission décide de planifier les rencontres ci-dessus au 08/05/2022.

Week-end du 30 avril et 01 mai 2022

Match 24483572 Avon 21 – Collegien/Croissy 21 +45 Ans Coupe 77 du 01/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de COLLEGIEN/CROISSY pour disputer la rencontre le 08/05/2022 au lieu du 01/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'AVON

Match 24483604 Briard SC 1 - Val de France/Esbly 1 U16 Coupe 77 du 01/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de BRIARD pour disputer la rencontre le 22/05/2022 au lieu du 01/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

Match 24035188 Val de France/Esbly 2 –Torcy VM 3 U18 D3A du 01/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de VAL DE France/ESBLY pour disputer la rencontre à 11h30 au stade Municipal à Montevrain au lieu de 17h00 au stade de la Jonchère à Chanteloup en Brie

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE TORCY, la rencontre reste programmée à 17 heures à Chanteloup.

Match 23701041 St Thibault FC 21 – Courtry 21 +45 ANS Gr.C du 01/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de COURTRY pour disputer la rencontre le 11/05/2022 au lieu du 01/05/2022

Accord de la Commission (sous réserve confirmation d'horaire des 2 clubs)

Proposition du club de St Thibault FC : 20h30

En attente confirmation du club de Courtry

Sans accord des 2 clubs vendredi 29 avril à 17 heures, la rencontre sera maintenue.

Match 25653863 Chelles 2 – Mitry Mory 2 Seniors D2A du 01/05/2022

Demande de modification de date par courriel du club de MITRY MORY pour disputer la rencontre à une date ultérieure au lieu du 01/05/2022

Pas de report sans date

En attente proposition de nouvelle date du club de MITRY MORY et accord du club de CHELLES

Sans accord des 2 clubs vendredi 29 avril à 17 heures, la rencontre sera maintenue.

Match 23735429 Breuilloise 1 - Chelles 2 U16 D3C du 01/05/2022

Demande de modification de date par courriel du club de BREUILLOISE pour disputer la rencontre le 18/05/2022 à 18h00 au lieu du 01/05/2022 à 13h00

En attente accord du club de CHELLES

Sans accord des 2 clubs vendredi 29 avril à 17 heures, la rencontre sera maintenue.

Week-end du 07 et 08 mai 2022

Match 24035199 Val de France/Esbly 2 – Pontault Port. 1 U18 D3A du 08/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORT** pour disputer la rencontre le 24/04/2022 au lieu du 08/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAL DE FRANCE

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORT** pour disputer la rencontre le 12/06/2022 au lieu du 08/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

Match 23670792 Gatinais VL 1 – Nandy FC 1 U18 D2C du 08/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre le 17/04/2022 au lieu du 08/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE GATINAIS VL

Match 24035203 Torcy VM 3 – Ferte S/J 1 U18 D3A du 08/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **TORCY VM** pour disputer la rencontre le 01/05/2022 au lieu du 08/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FERTE S/J

Match 23662145 Brie FC 11 – Othis 11 Vétérans D2A du 08/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **OTHIS** pour disputer la rencontre le 17/04/2022 au lieu du 08/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE BRIE FC

Match 23701410 Fontainebleau RC 21 – Boissise 21 +45 ANS Gr. G du 08/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BOISSISE** pour disputer la rencontre le 25/05/2022 au lieu du 08/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FONTAINEBLEAU

Match 23653721 Combs 1 – Claye Souilly 2 Seniors D1 du 08/05/2022

Demande de modification de date par courriel du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 06/05/2022 (horaire à spécifier) au lieu du 08/05/2022 à 15h00

En attente accord du club de CLAYE SOUILLY

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 04/05/2022 à 20h00 au lieu du 08/05/2022 à 15h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CLAYE SOUILLY

Match 23670191 Savigny 1 – Ozoir 1 U18 D1 du 08/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SAVIGNY** pour disputer la rencontre le 07/05/2022 à 20h00 au lieu du 08/05/2022 à 13h00

En attente accord du club de OZOIR

Match 23655335 Moret-Veneux 2 – Bois le Roi 1 Seniors D3E du 08/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MORET-VEVEUX** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 15h30

Accord de la Commission

Match 23735476 Torcy VM 4 – Lagny Messagers 1 U16 D3C du 08/05/2022

Demande de modification d'installation via FOOTCLUBS du club de **TORCY** pour disputer la rencontre au Stade Champ Tortu à Lagny s/ Marne au lieu du Stade R.Couderc à Torcy

En attente accord du club de LAGNY MESSAGERS

Match 23735868 Cesson VSD 2 – Boissise Pringy 1 U16 D3F du 08/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 18/05/2022 à 18h30 au stade du Gymnase à Cesson au lieu de 15h00 au stade M.Creuzet à Cesson

En attente accord du club de BOISSISE PRINGY

Match 24483609 Le Mée 1 – Briard 1 U14 Coupe 77 du 07/05/2022

Suite à l'organisation par le District 77, le samedi 07/05/2022, de la Finale du Challenge U11 sur les installations du Parc Des Sports De Pozoblanco à Le Mée sur Seine.

La Commission décide de modifier l'horaire de la rencontre en référence, à 16h30 au lieu de 15H30 sur le terrain synthétique N°2.

Week-end du 14 et 15 mai 2022

Match 23661393 Bussy 3 – Ozoir 2 U14 D3B du 14/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre le 07/05/2022 au lieu du 14/05/2022

En attente accord du club d'OZOIR

Match 23670355 Vaires 1 – Villeparisis 1 U16 D2A du 15/05/2022

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 15h00

En attente accord du club de VAIRES

Match 23654158 Bussy 1 – Boissise Pringy 1 Seniors D2C du 15/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre le 14/05/2022 à 17h30 au lieu du 15/05/2022 à 16h00

En attente accord du club de BOISSISE PRINGY

Week-end du 21 et 22 mai 2022

Match 23661474 Pays Bieres 1 – Avon 2 U14 D3B du 14/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PAYS BIERES** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h00

En attente accord du club d'AVON

Match 24035189 Ferté S/J 1 – Ferrieres 1 U18 D3A du 14/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **FERTE S/J** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 13h00

En attente accord du club de FERRIERES

Match 23703827 Etrepilly 11 – Meaux ADOM 11 Vétérans D4A du 22/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MEAUX ADOM** pour disputer la rencontre le 08/05/2022 au lieu du 22/05/2022

En attente accord du club de ETREPILLY

Jeudi 26 mai 2022

Match 23655429 St Germain Laval 1 – Gatinais VL 1 Seniors D3F du 26/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ST GERMAIN LAVAL** pour disputer la rencontre le 08/05/2022 à 15h00 au lieu du 26/05/2022 à 15h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE GATINAIS VL

Match 23670538 Moret-Veneux 1 – Roissy/Lesigny U16 D2C du 26/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MORET-VENEUX** pour disputer la rencontre le 08/05/2022 lieu du 26/05/2022

En attente accord du club de ROISSY/LESIGNY

Match 23701391 Ol.Loing/Port.Fontaine. 21 – Fontainebleau 21 +45 ANS Gr.G du 26/05/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **OL.LOING/PORT.FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 12/05/2022 à 19h30 au lieu du 26/05/2022 à 09h30

En attente accord du club de FONTAINEBLEAU RC

Match 23701034 Vaires 21 – FC Cosmo 21 +45 ANS Gr.C du 26/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre le 01/05/2022 au lieu du 26/05/2022

En attente accord du club de FC COSMO

Match 23661476 Moret-Veneux 1 – FC Guignes 1 U14 D3C du 26/05/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MORET-VEVEUX** pour disputer la rencontre à 13h00 au stade Marquis du Roy lieu de 14h30 au stade T.Roquette

En attente accord du club de FC GUIGNES

Week-end du 28 et 29 mai 2022

Match 23661121 Combs 1 – Avon US 1 U14 D2C du 28/05/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 21/05/2022 au lieu du 28/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 16/04/2022 au lieu du 28/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'AVON

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 23/04/2022 au lieu du 28/05/2022

En attente accord du club de AVON

Match 23737254 Villeparisis 3 – Othis 1 U14 D4A du 28/05/2022

Demande de modification de date par courriel du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 23/04/2022 ou le 07/05/2022 au lieu du 28/05/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OTHIS

Week-end du 4 et 5 juin 2022

Extrait RSG District 2021/2022

Titre III – Les Compétitions

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations ... »

Match 23661369 Pommeuse F. 1 – Ozoir 2 U14 D3B du 04/06/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **POMMEUSE** pour disputer la rencontre le 30/04/2022 au lieu du 04/06/2022

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'OZOIR

Match 23735758 Avon 2 – Jouy Yvron 1 U16 D3E du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 13h00

Accord du club de JOUY YVRON

Dossier en cours d'examen

Match 23654039 Avon 2 – Lognes 2 Seniors D2C du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

Accord du club de LOGNES

Dossier en cours d'examen

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de Melun FC:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 30/03/2022,

« ... Match 23654127

Melun FC 3 – Bagneaux Nemours 3

Seniors D3C du 27/03/2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

La Commission décide au surplus d'infliger une suspension, à titre conservatoire, avec effet immédiat et jusqu'à décision à intervenir, de toutes fonctions et compétitions officielles à compter du 28/03/2022 à :

(.../...)

La Commission décide au surplus d'infliger une suspension de terrain, à titre conservatoire, avec effet immédiat et jusqu'à décision à intervenir, de toutes fonctions et compétitions officielles à compter du 01/04/2022 à l'équipe SENIORS 3 du FC MELUN pour acte de brutalité envers officiel, envahissement de terrain en vertu des articles 13 et 2.1.b du Règlement Disciplinaire du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football...»

La Commission informe le club de FC MELUN que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

Melun FC 1 – Ol. Loing 1 du 10/04/2022

Considérant le délai très court entre la parution de la mesure conservatoire et la date de la rencontre, Par ces motifs,

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Melun FC 1 – Bussy 1 du 08/05/2022 :

Après accord de la ville de Nangis et avis favorable de la CDTIS, la rencontre se déroulera à Nangis sur le terrain N°2 du stade Emile Chesnot, terrain en herbe.

Melun FC 1 – Ol. Loing 1 du 26/05/2022 du 19/05/2022

Melun FC 1 – Boissise Pringy du 29/05/2022 (sous réserve de la procédure disciplinaire en cours)

Le club de MELUN FC se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de FC MELUN

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

Club de Bagneaux Nemours:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 22/04/2022,

« ... Match 23669991

Bagneaux Nem. 1 – Melun 2

U16 D1 du 20.02.2022

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

(.../...)

La Commission inflige une suspension de terrain de deux (2) matchs fermes à l'équipe U16 D1 de Bagneaux Nemours pour envahissement de terrain, coups sur joueurs et dirigeant et comportement inapproprié et excessif du gardien du stade et de son fils. (.../...) ...»

La Commission informe le club de BAGNEAUX NEMOURS que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

Bagneaux Nemours 1 – Gretz Tournan 1 du 22/05/2022

Bagneaux Nemours 1 – Quincy 1 du 26/05/2022

Le club de BAGNEAUX NEMOURS se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de FC MELUN

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

OBLIGATIONS

La Commission procède à un contrôle général de tous les clubs concernant les équipes obligatoires, Article 11.1 du RSG du District,

Suite à ce contrôle, il s'avère que les clubs ci-dessous sont en infraction :

Extrait RSG District 2021/2022

EMERAINVILLE (531341)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **EMERAINVILLE** évolue en Seniors D2B,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

• 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)

ou

• + 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14)

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

ou

2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Considérant le forfait général de son équipe U16 (D3D) en date du 01/10/2021
Considérant le forfait général (suite à 3 forfaits) de son équipe U18 (D3A) en date du 25/11/2021 (voir PV)

Considérant que le club de **EMERAINVILLE** se doit d'inscrire 3 équipes de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) et 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Considérant que le club de **EMERAINVILLE** ne répond pas aux obligations,

Par ces motifs,

Dit que l'équipe Seniors 1 de EMERAINVILLE est classée dernière de son groupe Seniors D2B et rétrogradée en division inférieure la saison prochaine.

Cette équipe est retirée du tableau du classement, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs joués contre EMERAINVILLE sont annulés.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de chacune d'elles.

Le club d'Emerainville ayant fait appel de la décision, les rencontres de l'équipe d'EMERAINVILLE 1 restent maintenues.

Suite à la décision du Comité d'Appel chargé des affaires courantes du District 77 du 25/01/2022

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, la commission d'appel confirme la décision de la Commission d'Organisation des Compétitions.

Suite à la décision du Comité d'Appel chargé des affaires courantes de la LPIFF du 08/03/2022

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré hors la présence des personnes auditionnées ;

Le Secrétaire de séance n'ayant pas pris part aux délibérations et à la décision ;

Le Comité,

Jugeant en appel et dernier ressort,

Confirme la décision.

Suite à la réception d'un courriel du club d'Emerainville le 5 avril 2022, ce dernier informe la Commission qu'il ne souhaite pas disputer de rencontres amicales pour le reste de la saison et prend acte de sa relégation,

La Commission,

Dit que l'équipe Seniors 1 de EMERAINVILLE est classée dernière de son groupe Seniors D2B et rétrogradée en division inférieure la saison prochaine.

Cette équipe est retirée du tableau du classement, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs joués contre EMERAINVILLE sont annulés.

Suite au courriel du club d'EMERAINVILLE du 15/04/2022, la Commission informe ce dernier que la mise « Hors Championnat » entraîne également sa mise hors compétition de la Coupe 77 Seniors, en application de l'article 3 Règlement de cette épreuve.

CHANGIS (518219)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **CHANGIS** évolue en Seniors D2A,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

• **2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)**

ou

- + 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14)
L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
- ou
- 2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Considérant le forfait général (suite à 3 forfaits) de son équipe Seniors 2 (D3C) en date du 14/04/2022 (voir PV)

- Considérant que le club de **CHANGIS** se doit d'inscrire **2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)**

Considérant que le club de **CHANGIS** ne répond pas aux obligations,

Par ces motifs,

Dit que l'équipe Seniors 1 de CHANGIS est classée dernière de son groupe Seniors D2A et rétrogradée en division inférieure la saison prochaine. Cette équipe est retirée du tableau du classement, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs joués contre CHANGIS sont annulés.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de chacune d'elles.

FERMETURE DE TERRAINS

**Merci au club ci-dessous de fournir un terrain de repli, RSG District Article 20.6 ;
A défaut la Commission appliquera le règlement, RSG District 40.1**

Club de BRIE FC :

Stade Municipal de Cregy les Meaux fermé jusqu'à nouvel ordre, à compter du 01/04/2022.

Les rencontres à 11 à domicile du club de BRIE FC jusqu' à la fin de saison, se dérouleront au stade municipal de Poincy.

Club de CHELLES :

Stade Grouselle de CHELLES, (terrains engazonnés)

La Commission, en attente de réouverture des terrains engazonnés, demande au club de CHELLES de fournir un terrain de repli pour les rencontres impactées.

Clubs de COMBS LA VILLE CA et REUNIONNAIS DE SENART :

Stade A. Mimoun fermé le dimanche 1^{er} mai, dimanche 8 mai et jeudi 26 mai 2022

En application de l'article 10 du R.S.G., le club de COMBS CA doit fournir un terrain de repli.

Néanmoins, les clubs concernés peuvent proposer une nouvelle date de jeu avec accord.

Clubs de MITRY MORY et MITRY OURCQ PORTUGAIS :

Stade Ladoumègue fermé le dimanche 1^{er} mai et dimanche 8 mai 2022

En application de l'article 10 du R.S.G., les clubs de MITRY MORY et MITRY OURCQ PORTUGAIS doit fournir un terrain de repli.

Néanmoins, les clubs concernés peuvent proposer une nouvelle date de jeu avec accord.

Club de LOGNES US :

Parc des Sports du Segrais fermé du 13 au 15 mai 2022

En application de l'article 10 du R.S.G., le club de LOGNES doit fournir un terrain de repli.

Néanmoins, les clubs concernés peuvent proposer une nouvelle date de jeu avec accord.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

District

Considérant que lors de sa réunion du 11/03/2022., le **Comité Directeur District de Seine et Marne de Football** a décidé d'appliquer l'article 3.5 du RSG du District pour les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (**Solde Relevé N°43**) au 25/03/2022 , vis-à-vis du District

Rappel R.S.G. Article 3.5 :

(.../...)

« ... Les décisions suivantes peuvent être prononcées en cas de non-règlement à la date butoir :

• La perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après expiration du nouveau délai accordé et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

Cette sanction sportive de retrait de point(s) est applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Régional ou Départemental. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de point(s) est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles.

La Commission d'Organisation compétente est chargée d'acter le nombre de points de pénalité qui sont infligés aux équipes des clubs concernés. ... »

Club de OZOUER LE VOULGIS (514952) :

Match 23703936 St Thibault 11 - Ozouer le Voulgis 11 Vétérans D4B du 24/04/2022

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du **11/03/2022** et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **OZOUER LE VOULGIS 11** évoluant en **VETERANS D4B**

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

Club de MEAUX ADOM (538790) :

Match 23654986 Meaux ADOM 12 – TRILPORT 12 Seniors D3A du 24/04/2022

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du **11/03/2022** et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **MEAUX ADOM 11** évoluant en **Seniors D3A**

Match 23703849 Annet 12 - Meaux ADOM 11 Vétérans D4A du 24/04/2022

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du **11/03/2022** et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **MEAUX ADOM 11** évoluant en **VETERANS D4A**

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

Club de BRESMONT (546205) :

Match 23704028 Ent Bresmont/Misy 11 – Boissise 12 VETERANS D4C du 24/04/2022

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du **11/03/2022** et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **Ent Bresmont/Misy 11** évoluant en **VETERANS D4C**

Match 23714538 Ent Bresmont/Misy 1 – Varennes 1 SENIORS D4D du 24/04/2022

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du **11/03/2022** et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **Ent Bresmont/Misy 1** évoluant en **SENIORS D4D**

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

Club de ISLES LES VILLENROY (554270) :

Match 23701133 Isles les Villenoy 21 – Ferrières 21 +45 ans D du 24/04/2022

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du **11/03/2022** et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **ISLES LES VILLENROY 5** évoluant en **+45 ANS D**

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

Club de NOISIEL FOOT ACADEMY (560342) :

Match 23734346 Noisiel Foot Academy 31 – Ourcq Portugais 32 +55 ans C du 24/04/2022

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du **11/03/2022** et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **Noisiel Foot Academy** évoluant en **+55 ans C**

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

RETRAITS/FORFAITS GENERAUX

**BRIE DES MORIN 1
GUIGNES 2
PONTIERRY 2**

**CDM D2 B
U16 D3 D
U16 D3 E**